

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT
POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU
20 JUIN 2007

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité des voix:

- le rapport et les comptes annuels au 31 décembre 2006;
- l'affectation du résultat, comme proposée par le Conseil d'Administration;
- le rapport et les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006;

et a donné décharge de leur mandat aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes.

L'Assemblée a nommé pour la période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008:

- Administrateurs : MM. Jean Bodoni
Americo Bortuzzo
Robert Hoffmann
Jean Noël Lequeue
Bruno Panigadi
Massimo Trabaldo Togna
Umberto Trabaldo Togna
Frédéric Wagner
- Commissaire aux comptes : Mazars, Luxembourg
- Réviseur indépendant pour le
comptes consolidés : Mazars, Luxembourg

L'Assemblée a décidé de fixer à maximum de EUR 163.000,00 bruts, le montant global à allouer au Conseil d'Administration à titre de tantièmes et jetons de présence des Administrateurs pour la période du mandat.

COMPAGNIE DE L'OCCIDENT

POUR LA FINANCE ET L'INDUSTRIE S.A.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2007 (SUITE)

L'Assemblée a décidé de renouveler l'autorisation au Conseil d'Administration pour le rachat des actions de la "Compagnie de l'Occident pour la Finance et l'Industrie" à la Bourse de Luxembourg, au nom de et de la part de la Société.

Compte tenu de la valeur estimée par action, qui au 31 décembre 2006 était de USD 21,60 correspondant au montant des fonds propres consolidés divisé par le nombre d'actions en circulation, elle a fixé à USD 19,44 et à USD 23,76 les prix minimum et maximum auxquels pourront être achetées de nouvelles actions COFI jusqu'à un montant global de USD 9 millions.

L'autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire 2008. Tous pouvoirs ont été conférés au Conseil d'Administration avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Président a expliqué enfin les objectifs et les principes les plus importants de la Charte de Gouvernance adoptée par le Conseil d'Administration.